Le CSA autorise les chaînes à promouvoir la TNT hors écran publicitaire

Dans une décision publiée le 14 mai dernier, le CSA a indiqué qu'il autorisait les chaînes éditrices de la TNT d'en faire la promotion sur leurs antennes hors écran publicitaire. « Le CSA [accepte] de regarder la promotion de l'offre gratuite de la TNT comme participant de l'intérêt général et [admet] en conséquence la diffusion hors écran publicitaire de campagnes d'information sur la TNT gratuite et sur l'ensemble des services qui la composent», détaille l'instance de régulation.